Annexe E1 - (F) - Plans d'ancrage de toit - EJ196-220974/A
455 de la Carriere Le nettoyage des vitres

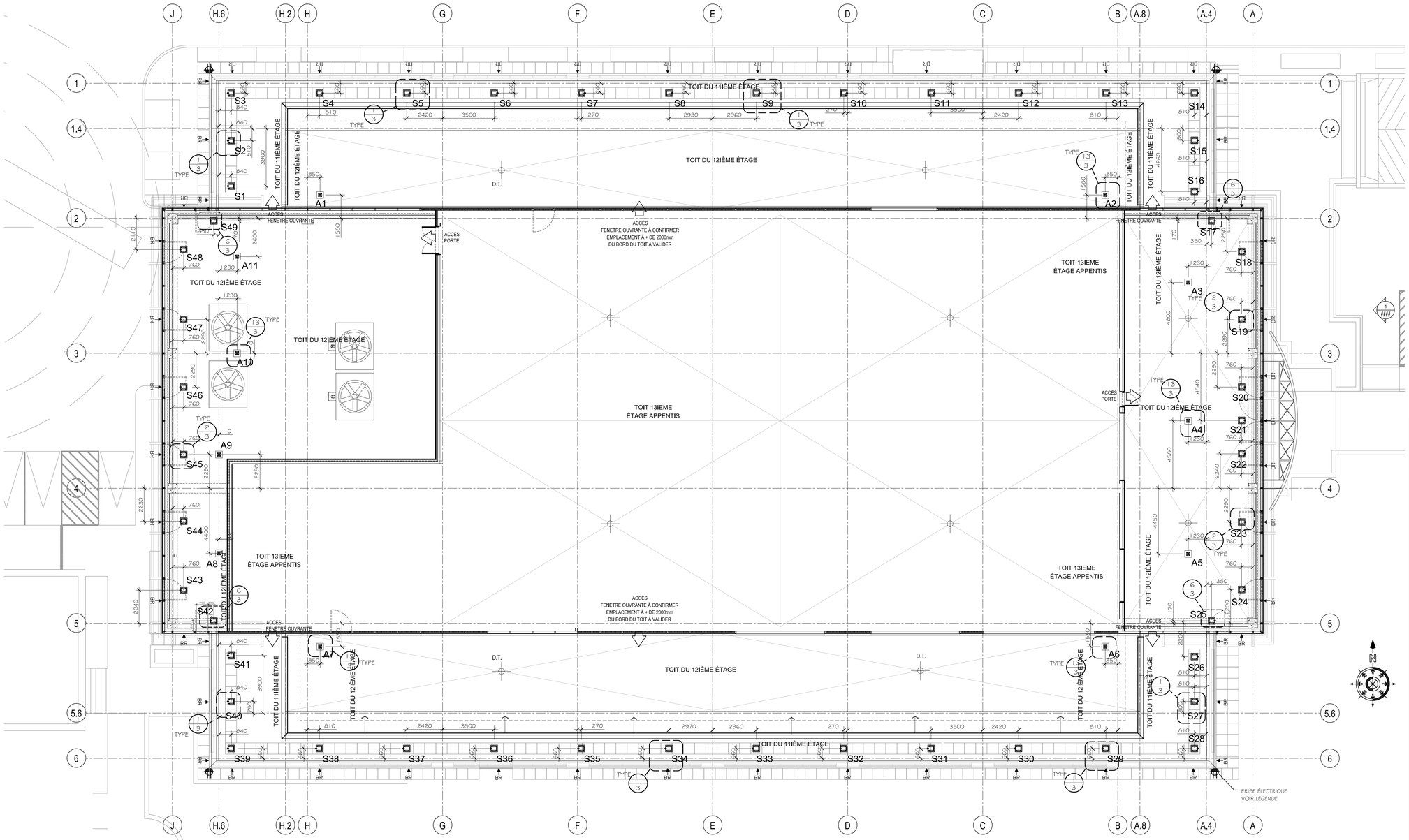

LÉGENDE

- ANNEAU D'ASSUJETTISSEMENT
- SOCLE
- RAYON D'ACTION DU BOSSOIR
- ESPACE LIBRE NÉCESSAIRE POUR L'INSERTION DU BOSSOIR
- SENS D'INSERTION DU BOSSOIR
- ANCRAGE DE TOIT
- FENÊTRE OUVRANTE
- BR — BOUTONS DE RETENU VOIR P.3,4
- PRISE ÉLECTRIQUES AU NIVEAU DU SOL DE TYPE "TWIST LOCK" DE HUBELL, MODÈLE 26205W OU ÉQUIVALENT DE 30A, 208V, 1 PHASE, CONFIGURATION CSA #L6-30R, VOIR NOTE 8

NOTES GÉNÉRALES

NOTE 1: LE CLIENT A LA RESPONSABILITÉ DE S'ASSURER QUE LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX ET ARCHITECTURAUX SOLLICITÉS RÉSISTERONT AUX CHARGES ET AUX EFFORTS QUIMPLIQUENT LES SYSTÈMES DE SUSPENSION MIS EN PLACE, SOIT:

BOSSOIR :

MOMENT (CONSIDÉRER L'ACTION SUR 360°) :
4,45kN x PORTÉE DU BOSSOIR (VOIR COUPE 1/3) x 4 (F.S.)
PLUS
4kN x BRAS DE LEVIER (VOIR COUPE 2/3, 15/3) x 2 (F.S.)

FORCE AXIALE : 4,45kN x 4 (F.S.)

EFFORT TRANCHANT : 4kN x 2 (F.S.)

ANCRAGE DE TOIT :

2 x 22,2 kN (F.S. INCLUS) x LONG. BRAS DE LEVIER (VOIR COUPE 1 1/3)

BOUTONS DE RETENUE :

- AUX CHARGES INDIQUÉES P.4

NOTE 2: LES ARMATURES ET DISTANCES MINIMALES INDIQUÉES SUR NOS DÉTAILS D'INSTALLATION DES CAGES SONT À TITRE SUGGESTIF. LES CALCULS ET LES DIMENSIONS EXACTES DES PIEUX DE BÉTON ET DE L'ARMATURE SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'INGÉNIEUR DU CLIENT. LES DÉTAILS FINAUX DE STRUCTURE DEVRONT NOUS ÊTRE TRANSMIS EN MÊME TEMPS QUE NOS PLANS APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

NOTE 3: LE CLIENT DEVRA S'ASSURER QUE LES BARRES D'ARMATURES NENTRENT PAS EN CONFLIT AVEC LES CAGES D'ANCRAGE DES SOCLES DE BOSSOIRS.

NOTE 4: L'ANNEAU D'ASSUJETTISSEMENT SUR LE SOCLE DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR L'ASSUJETTISSEMENT DES TRAVAILLEURS DANS LA PLATE-FORME, UN TRAVAILLEUR PAR ANNEAU. VOIR LE MANUEL DE L'UTILISATEUR, SECTION "PROCÉDURE D'UTILISATION" QUI VOUS AURA ÉTÉ REMIS À LA FIN DU CONTRAT.
CAPACITÉ MAXIMALE : UN UTILISATEUR PAR ANNEAU
RÉSISTANCE À LA RUPTURE : 5000 LBS

NOTE 5: DANS LA CONCEPTION DU PARAPET ET DU GARDE-CORPS, LE CLIENT DEVRAIT TENIR COMPTE D'UNE CHARGE DE 6kN (1,800 lbs), F.S. INCLUS, INDUITE LORS D'UNE POSSIBLE CHUTE D'UN TRAVAILLEUR. VOIR COUPE 1,P.3

NOTE 6: UNE GAINE DE PROTECTION SERA REQUISE POUR LA CORDE D'ASSURANCE VERTICALE, LÀ OÙ IL Y A RISQUE DE CONTACT AVEC UNE ARRÊTE COUPANTE.

NOTE 7: RESPECTER LES PROCÉDURES D'UTILISATION DU SYSTÈME DÉCRITES DANS LE MANUEL D'UTILISATEUR FOURNI AVEC LE SYSTÈME.

NOTE 8: LE CLIENT DEVRA PRÉVOIR L'INSTALLATION DE PRISES ÉLECTRIQUES DE TYPE "TWIST LOCK" DE HUBELL, MODÈLE 26205W OU ÉQUIVALENT DE 30A, 208V, 1 PHASE, CONFIGURATION CSA #L6-30R, AUX NIVEAUX DU SOL. LES PRISES DOIVENT ÊTRE PLACÉES À AU PLUS 100 DE TOUT EMPLACEMENT DE TRAVAIL. LE CLIENT DEVRA AUSSI PRÉVOIR L'INSTALLATION D'UN ANNEAU D'ANCRAGE D'UNE RÉSISTANCE DE 1,5kN À PROXIMITÉ DES PRISES ÉLECTRIQUES POUR Y ACCROCHER LA TRESSE DE SUPPORT DU CÂBLE ÉLECTRIQUE. LA CONFORMITÉ AU CODE ET AUX NORMES EN VIGUEUR EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'INGÉNIEUR DE SPÉCIALITÉ DU CLIENT.

NOTE 9: LE CLIENT DEVRA PRÉVOIR L'INSTALLATION D'ANCRAGE MURAUX DE TYPE BOUTON DE RETENUE LÀ OÙ INDIQUÉ. VOIR PAGE 1 ET 2 POUR LA LOCALISATION DES ANCRAGES EN PLAN ET PAGES 4 ET 5 POUR LA LOCALISATION EN ÉLÉVATION. L'INSTALLATION DES BOUTONS DE RETENUE ET LEUR SUPPORTS EST HORS CONTRAT. LE CLIENT EST RESPONSABLE DE LA CONCEPTION DES DÉTAILS DES SUPPORTS DE BOUTON DE RETENUE.

NOTE 10: CHAQUE BOUTON DOIT RÉSISTER À UNE TRACTION DE 2,7 kN APPLIQUÉE TEL QUE MONTRÉ DANS LE SCHÉMA DE CHARGE À LA PAGE 4.

NOTE 11: UN MINIMUM DE DEUX FILETS DOIVENT DÉPASSER DE L'ÉCROU.

NOTE 12: RESPECTER TOUTES LES HAUTEURS DE PIEU INDIQUÉS SUR LES COUPES POUR PERMETTRE L'INSTALLATION DES BOSSOIRS SUR MESURE.

CANADIAN TIRE

STATIONNEMENT

RÉFÉRENCES:
CAN/CSA Z91-02 « RÈGLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ POUR LE TRAVAIL SUR ÉQUIPEMENT SUSPENDU »
CAN/CSA Z271-98 « RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LES PLATES-FORMES ÉLÉVATRICES SUSPENDUES »
CAN/CSA S16.1-94 « RÈGLES DE CALCUL AUX ÉTATS LIMITES DES CHARPENTES EN ACIER »
CAN3-S157-M83 « CALCUL DE LA RÉSISTANCE MÉCANIQUE DES ÉLÉMENTS EN ALUMINIUM»
NORMES POUR LES SOUDURES : CAN/CSA W59-1989, CAN/CSA W59.2-M1991, CAN/CSA W48-01, CAN/CSA W47.1, CAN/CSA W47.2
LES UTILISATEURS DU SYSTÈME DOIVENT RESPECTER STRICTEMENT LES NORMES EN VIGUEURS, EN PARTICULIER, LES NORMES Z91 ET Z-271.
DE PLUS, ILS DOIVENT SUIVRE AVEC RIGUEUR LES PROCÉDURES ET EXIGENCES DU FOURNISSEURS DES ÉQUIPEMENTS.

APPROUVÉ PAR LE CLIENT:

APPROUVÉ PAR L'INGÉNIEUR:
INGÉNIEUR Gérard-Luc Bélanger 17 QUÉBEC
montreal 24-08-2012

TOUTES LES IDÉES ET CONCEPTS SOUMIS SUR CE DESSIN SONT LA PROPRIÉTÉ DE INTO 1972 INC.

CE DESSIN EST SEULEMENT PRÊTÉ, IL NE DOIT SOUS AUCUNE FORME ÊTRE COPIÉ ETOU REPRODUIT SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE LA COMPAGNIE INTO 1972 INC.

LE CONTRACTEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE SITE.

LE CONTRACTEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER QU'AUCUN OBSTACLE NE NUIT À L'INSTALLATION DE L'ANCRAGE, BASE OU AUTRE SYSTÈME AVANT LE PERÇEMENT.

LE CONTRACTEUR A LA RESPONSABILITÉ DE VÉRIFIER OÙ PASSENT LES CONDUITS ÉLECTRIQUES SUR LE PLAN ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT AFIN DÉVITER TOUT DANGER D'ÉLECTROCUTION LORS DU PERÇEMENT.

LA COMPAGNIE INTO 1972 INC. NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS PAR LE PERÇEMENT (QUE CE SOIT PAR LES OUTILS OU PAR L'EAU) AUX ÉLÉMENTS INCLUS DANS LE BÉTON TELS QUE DES CONDUITS ÉLECTRIQUES ETOU DES CONDUITS D'EAU, MÊME SI LE CLIENT SOUMET UN PLAN DE LA LOCALISATION DE CES ÉLÉMENTS.

LA COMPAGNIE INTO 1972 INC. DOIT ÊTRE INFORMÉE DE TOUTES MODIFICATIONS NON-CONFORMES À CE DESSIN.

CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ POUR LA CONSTRUCTION AVANT D'ÊTRE APPROUVÉ.

LE CLIENT A LA RESPONSABILITÉ DE FAIRE VÉRIFIER PAR SON INGÉNIEUR LA CAPACITÉ STRUCTURALE DES ÉLÉMENTS QUI SUPPORTERONT DE NOUVELLES CHARGES.

CLIENT:
BROCCOLINI CONSTRUCTION INC

PROJET:
455 DE LA CARRIÈRE, GATINEAU

NO.	RÉVISION	DATE	PAR
2	TEL QUE CONSTRUIT	14/08/12	M.B.
1	POUR APPROBATION	17/01/11	M.B.
0	POUR APPROBATION	15/12/10	M.B.

INTO
8630, 9ième Avenue
Montréal (Québec)
H1Z 2Z8
TÉL: (514)-385-INTO (4686)
FAX: (514)-385-3299
www.intoinc.com

INGÉNIEUR CONSEIL: --
ÉCHELLE: 1:100
DATE: 2/11/10
DESSINÉ PAR: M.B.
VÉRIFIÉ PAR: Y.L.
TITRE: PLAN DE LOCALISATION

FICHIER No:	CONTRAT No:	RÉV:	PAGE:
149701R3	30497	2	1/5